

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 27/01/2025

Séance du Vendredi 31 Janvier 2025

DATE D'AFFICHAGE

LE : 07/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 9

VOTES : 10

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le vendredi trente et un janvier à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 27 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 6

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Jonathan PETIT (pouvoir donné à M. BEGUIN), Rémy PONT, Bénédicte VALLET.

Secrétaire de séance : Jean-Yves SCHROEYERS

Délibération : Vote des subventions de l'année 2025 - EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025 –

Les membres du conseil municipal, prennent connaissance des différentes demandes de subventions pour l'année 2025,

Après en avoir échangé, le conseil municipal a voté les subventions selon le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2025	VOTE
COMITE DES FETES – MERLETTES EN FETE	1 050€	9 voix pour 1 voix contre M. MAZURE
ASSOCIATION DE FIL EN AIGUILLE	300.00€	9 voix pour 1 voix contre M. MAZURE
WEST LEADER ASSO COUNTRY	300.00€	9 voix pour 1 voix contre M. MAZURE
UNION CANTONALE DES SAPEURS POMPIERS	500.00€	9 voix pour 1 voix contre M. MAZURE
LA PERIGRINE	300.00€	9 voix pour 1 voix contre M. MAZURE
CFA DU BATIMENT	75.00€	9 voix pour 1 voix contre M. MAZURE
UNION DES COMBATTANTS	100.00€	9 voix pour 1 voix contre M. MAZURE

Mme Le Maire rappelle que les demandes de subventions des associations doivent être adressées chaque année en mairie.

Le montant global des subventions voté ce jour s'élève à 2 625€. Une enveloppe globale de 3 000€ sera inscrite au budget primitif de 2025.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 31 janvier 2025

Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Signature du secrétaire de séance, M. SCHROEYERS

